



Conseil d'

Administration du 27 juin 2025



DÉLIBÉRATION N° DEL-25-023

Approbation du compte de gestion 2024

EXTRAIT DU REGISTRE des délibérations du Conseil d'administration.

Séance du 27 juin 2025

Le vingt-sept juin de l'an deux mille vingt-cinq, à quinze heures, le Conseil d'administration de l'Établissement public du Capitole, régulièrement convoqué le vingt juin deux mille vingt-cinq, s'est réuni au Forum Montaudran, 8, rue Jean Rodier, 31400 Toulouse.

PARTICIPANTS :

Afférents au conseil : 9
Présents : 6
Absent : 0
Procuration : 3
Date de convocation : 20 juin 2025

Présents :

Représentants de Toulouse Métropole :

- M. Francis Grass
- Mme Ida Russo (en visio conférence)
- Mme Brigitte Bec (en visio conférence)
- Mme Sophie Lamant
- Mme Nicole Yardéni

Représentant de l'Etat :

- M. Pierre-André Durand, Préfet

Procuration :

- M. Olivier Mantei a donné pouvoir à M. Francis Grass
- M. Gérard André a donné pouvoir à Mme Sophie Lamant
- M. Henri de Lagoutine a donné pouvoir à Mme Nicole Yardeni

Assistent à la séance :

Mme Claire Roserot de Melin, Directrice générale de l'Établissement public du Capitole.
Mme Isabelle Arnaud-Roy, Directrice générale adjointe en charge des ressources de l'Établissement public du Capitole

M. Francis Grass, Président du Conseil d'administration, préside la séance.

Mme Claire Roserot de Melin, Directrice générale de l'Établissement public du Capitole, assure le secrétariat.

EXPOSE

Le compte de gestion du comptable (présenté en annexe) constitue le document de synthèse de la comptabilité générale. Il rend compte par ailleurs de l'exécution du budget, comparé aux autorisations de dépenses et de recettes.

Le Conseil d'administration,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définis des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressés par Monsieur le comptable public accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que Monsieur le comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans leurs écritures.

Considérant que la gestion est bonne,

Statue sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statue sur l'exécution du budget principal de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statue sur la comptabilité des valeurs inactives.

Dans ce contexte, il est proposé d'adopter la délibération suivante :

DÉLIBÉRATION

Entendu l'exposé de M. le Président, et après en avoir délibéré,

Vu les articles L. 1612-12 et L. 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la présentation du compte de gestion,

Vu le budget primitif 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent,

Vu le Compte de gestion du budget 2024 de l'établissement public, dressé par le comptable public,

Le Conseil d'administration de l'Etablissement public du Capitole,

Article 1 :

Déclare que le compte de gestion de l'Etablissement public du Capitole, dressé pour l'exercice 2024 par Monsieur le Comptable public, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Article 2 :

Décide d'approuver le compte de gestion 2024.

Article 3 :

Autorise Monsieur le Président à signer toute pièce nécessaire.

Résultat du vote :

POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

ABSENT : 0

NON PARTICIPATION AU VOTE : 0

Reçu en Préfecture le : 04/07/2025

Publié par affichage le : 04/07/2025

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme,

Le Président de séance,
Francis GRASS

Signé par :

509DAE6370BB460...